AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1934
FR0000075954-FS0909

29 août 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RIBER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 août 2016, M. Noël Goutard a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 août 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme NG Investments qu'il contrôle, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société RIBER et détenir, directement et indirectement, 3 141 463 actions RIBER représentant autant de droits de vote, soit 14,78% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
NG Investments	3 134 121	14,75
Noël Goutard	7 342	0,03
Total Noël Goutard	**3 141 463**	**14,78**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RIBER sur le marché.

À cette occasion, la société NG Investments a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 21 253 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.